

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DES
PRIVATISATIONS

DIRECTION DE L'ECONOMIE

DIVISION PREVISION

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**PROGRAMME
PLURIANNUEL DE
CONVERGENCE
2002-2004**

Octobre 2001

SOMMAIRE

| | PAGE |
|---|-------------|
| Introduction | 3 |
| A- Etat des lieux | 4 |
| I- Evolution économique récente | 4 |
| 1.1- Secteur réel | 4 |
| 1.1.1- Comptes nationaux | 4 |
| 1.1.2- Demande intérieure | 6 |
| 1.1.3- Prix et inflation | 7 |
| 1.1.4- Pluviométrie | 9 |
| 1.2- Finances publiques | 10 |
| 1.2.1- Année 2000..... | 10 |
| 1.2.2- Année 2001..... | 11 |
| 1.3- Balance des paiements | 12 |
| 1.4- Situation monétaire | 14 |
| 1.4.1- Année 2000 | 14 |
| 1.4.2- Année 2001 | 15 |
| 1.5- Dette publique | 16 |
| 1.5.1- Année 2000 | 16 |
| 1.5.2- Année 2001 | 17 |
| II- Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité | 18 |
| 2.1- Critères de premier rang | 18.. |
| 2.2- Critères de deuxième rang | 19 |
| B- Objectifs et stratégies de convergence (2002-2004) | 20 |
| I- Critères de premier rang | 21 |
| 1.1- Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB | 21 |
| 1.2- Taux d'inflation annuel moyen | 22 |
| 1.3- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal | 22 |
| 1.4- Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs | 23 |
| II- Critères de deuxième rang | 24 |
| 2.1- Masse salariale sur recettes fiscales | 24 |
| 2.2- Ratio "investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales"..... | 24 |
| 2.3- Ratio "déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal" | 24 |
| 2.4- Taux de pression fiscale | 25 |
| III- Stratégie de lutte contre la pauvreté | 27 |
| C- Mesures spécifiques relatives à l'année 2001 | 28 |
| Conclusion | 29 |

TOGO : PROGRAMME PLURIANNUEL DE CONVERGENCE



Introduction

Conformément à l'article 4 du Traité du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité du 08 décembre 1999, le Togo a transmis son programme pluriannuel de convergence 2000-2002 à la Commission de l'UEMOA qui, après examen, a jugé ce programme peu réaliste eu égard à sa trop forte dépendance vis-à-vis de la reprise de la coopération du Togo avec la communauté financière internationale.

Par dérogation aux articles 6 et 7 du règlement n° 11/99/CM du 21 décembre 1999 portant modalités de mise en œuvre du Pacte de convergence, le Conseil des Ministres a demandé au Togo de lui soumettre un programme actualisé conformément à l'article 3 du règlement n° 11/99/CM. Le programme de convergence actualisé présenté par le Togo en octobre 2000 a été adopté par le Conseil des Ministres de décembre 2000 après avoir été favorablement évalué par la Commission de l'UEMOA.

Le programme pluriannuel de convergence du Togo a fait l'objet d'une évaluation en juillet 2001 par le Conseil des Ministres qui a constaté le non respect de la plupart des critères, hormis le taux d'inflation, en 2000 ainsi que la mauvaise trajectoire de ces critères en 2001. En conséquence, le Conseil a émis la directive n° 05/2001/CM/UEMOA demandant au Togo d'élaborer un programme de mesures rectificatives susceptible de remettre le programme de convergence sur la bonne trajectoire.

Le programme de mesures rectificatives, élaboré en concertation avec la Commission de l'UEMOA, a été jugé conforme par le Conseil des Ministres lors de sa réunion de septembre 2001 à Dakar.

Le programme de convergence actualisé du Togo, dont l'élaboration s'inscrit dans le cadre de l'article 3 du règlement n° 11/99/CM/UEMOA du 21 décembre 1999, fait face aux mêmes contingences que celles auxquelles ont été confrontés le programme initial de juillet 2000 ainsi que le programme actualisé d'octobre 2000. Ces difficultés sont pour l'essentiel relatives :

- à l'absence de programme avec les Institutions de Bretton Woods et à la non reprise de la coopération avec les autres bailleurs de fonds ;
- à la fragilité de la croissance économique très sensible aux aléas climatiques
- à l'accumulation d'arriérés de paiements due aux difficultés de trésorerie de l'Etat ;
- à l'augmentation du taux d'endettement.

Le programme de convergence repose sur un scénario tendanciel qui tient compte des capacités propres de l'économie à converger avec comme toile de fonds la poursuite de l'assainissement des finances publiques et la poursuite des réformes structurelles.

A- ETAT DES LIEUX

I- EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

1.1- Secteur réel

1.1.1- Comptes nationaux

La révision des estimations et des projections du Produit Intérieur Brut (PIB) réalisée en septembre 2001 par le Comité PIB indique un taux de croissance réel de -1,9% en 2000 contre -0,7% arrêté en avril 2001, et un taux de croissance de 3,2% pour l'année 2001 contre 5,5% arrêté en début d'année 2001. Le taux de croissance retenu dans le programme de convergence était de 3,4% en 2000 et 5,4% en 2001.

a- Année 2000

Selon les nouvelles estimations, le produit intérieur brut réel en 2000 enregistre une baisse de 1,9% portée par le secteur primaire qui représente 40,6% du PIB contre respectivement 23,1% et 36,2% pour les secteurs secondaire et tertiaire.

Le secteur primaire est en recul de 4,5% porté par les cultures vivrières et les cultures de rente en baisse respectivement de 7,0% et 7,2%.

Au niveau des « cultures vivrières », les productions ont été affectées par les effets de mauvaises conditions climatiques au cours de la campagne 2000-2001. Les principales productions se présentent comme suit :

- Manioc : 700,7 milliers de tonnes, soit une variation de 1,0%,
- Ignames : 563,3 milliers de tonnes, soit une variation de -15,4%,
- Maïs : 482,1 milliers de tonnes, soit une variation de -2,3%,
- Mil et sorgho : 192,8 milliers de tonnes, soit une variation de 6,5%,
- Riz paddy : 62,3 milliers de tonnes, soit une variation de -23,1%.

S'agissant des « cultures de rente », les estimations de la production s'établissent à 15,2 milliers de tonnes pour le café, 6,6 milliers de tonnes pour le cacao et 117,4 milliers de tonnes pour le coton, en variation respectivement de 3,8%, -4,6%, et -12,3 %.

Le secteur secondaire est en progression de 3,2% par rapport à 1999. Ce taux de croissance résulte à la fois de la reprise au niveau des « Industries manufacturières », de la « Construction (Bâtiments et Travaux Publics) » et de « Energie et Eau ». La production des phosphates est de 1,4 millions de tonnes en 2000, en baisse de 19,1% par rapport à 1999. Le taux de croissance des « Industries Extractives » est de -30,1% par rapport à 1999. Les industries manufacturières sont en progression de 22,5% par rapport à 1999. La branche « Energie et Eau » connaît une régression de 0,3% tandis que celle des « Bâtiments et Travaux Publics » est en hausse de 13,9% en liaison avec la poursuite des investissements dans les infrastructures, notamment routières.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire enregistre une baisse de 1,8% portée par les branches « Transports et Communication », « Services Publics » et « Autres Services » en variation de -4,3%, -4,1% et -5,6% respectivement. Ces baisses ont été atténuées par la branche « Commerce-Bars-Restaurants » qui progresse de 1,8% par rapport à 1999.

Le PIB nominal en 2000 est de 863,6 milliards de FCFA en régression de 1,6% par rapport à 1999. L'indice du déflateur du PIB connaît une légère hausse de 0,2% par rapport à 1999 essentiellement imputable à la baisse des prix des produits vivriers.

Le PIB nominal par habitant s'établit à 186.580 FCFA en régression de 4,3% et le PIB réel par habitant est de 54.560 FCFA en baisse de 4,5%.

b- Année 2001

Les prévisions révisées du PIB pour 2001 indiquent une croissance réelle de 3,2% essentiellement portée par le secteur primaire qui semble avoir bénéficié de meilleures conditions climatiques au cours du premier semestre 2001.

La part relative des différents secteurs dans le PIB réel est de 41,6% pour le primaire, 22,3% pour le secondaire et 36,1% pour le tertiaire.

Le secteur primaire devrait progresser de 5,6% et être porté par les productions vivrières, les cultures de rente et la branche « Autres (sylviculture, élevage et pêche) » en hausse respectivement de 4,1%, 18,2% et 4,2%.

Au niveau des cultures vivrières, les différentes productions se présentent comme suit :

- Manioc : 728,7 milliers de tonnes, soit une variation de 4,0%,
- Igname : 580,2 milliers de tonnes, soit une variation de 3,0%,
- Maïs : 501,3 milliers de tonnes, soit une variation de 4,0%,
- Mil et sorgho : 200,5 milliers de tonnes, soit une variation de 4,0%,
- Riz paddy : 71,7 milliers de tonnes, soit une variation de 15,0%.

Les projections des taux de croissance variant de 3 à 4% sont basées sur l'hypothèse d'une bonne pluviométrie au cours de campagne 2001-2002. Le taux de croissance de 15,0% retenu pour le riz tient compte des projets du Gouvernement en matière de développement de la riziculture dans la vallée du Zio et de la Kara.

Dans la branche « cultures de rente », les principales productions devraient connaître une hausse de 22,8% pour le café, 19,8% pour le cacao et de 19,2% pour le coton et seront respectivement de 18,6 milliers de tonnes, 7,9 milliers de tonnes et 140,0 milliers de tonnes.

La valeur ajoutée du secteur secondaire reculerait de 0,5% par rapport à 2000. Ce taux de croissance résulte du ralentissement dû à la dissipation des effets du Sommet de l'OUA de 2000 et aux problèmes persistants de la sous-branche des « Phosphates ». La valeur ajoutée de la branche « industries extractives » régresse de 9,6% après les baisses enregistrées en 1999 et 2000. Cette contre-performance est essentiellement portée par le phosphate dont la production prévue pour 2001 est de 1,1 millions de tonnes en baisse de 19,9% par rapport à 2000. La valeur ajoutée de West Africa Cements (WACEM) devrait augmenter de 49,7% par rapport à 2000. Cette entreprise exporte l'essentiel de sa production de clinker vers les pays limitrophes du Togo.

Les industries manufacturières devraient croître de 0,6% en 2001 après la forte hausse de 22,5% enregistrée en 2000. La branche des « Bâtiments et travaux publics » devrait augmenter de 0,6% en 2001 eu égard à la fin des travaux d'infrastructure entrepris dans le cadre du Sommet de l'OUA. La branche « Energie et eau » devrait progresser de 4,0% contre une baisse de 0,3% en 2000.

Le secteur tertiaire devrait réaliser une valeur ajoutée en hausse de 2,9% portée par les branches : « Transport et Communication » (5,0%) « Services Publics » (3,6%) et « Autres services » (2,6%). La branche « Commerce-Bars-Restaurants » progresserait de 2,1%.

Le PIB nominal en 2001 serait de 901,3 milliards de FCFA en progression de 4,4% par rapport à 2000. L'indice du déflateur du PIB devrait croître de 1,2 % par rapport à 2000.

Le PIB nominal par habitant serait de 189.038,3 FCFA en hausse de 0,3% et le PIB réel par habitant serait de 54.656,1 FCFA en légère augmentation de 0,2%.

Le PIB réel devrait croître de 5,1% en 2002 sous l'hypothèse d'une normalisation de la vie socio-politique et du rétablissement de la coopération avec les bailleurs de fonds.

1.1.2- Demande intérieure

La demande intérieure a augmenté de 2,9% en 2000 par rapport à 1999 et représente 114,4% du PIB contre 111,2% en 1999. La consommation finale qui représente 97,6% du PIB en 1999 est passée à 97,9% en 2000. La consommation privée progresse de 0,2% par rapport à 1999 et s'établit à 87,1%, la consommation publique par contre représentant 10,8% du PIB contre 10,6% en 1999. L'investissement total se chiffre à 142,3 milliards en 2000 représentant 16,5% du PIB contre 13,7% en 1999. La progression de l'investissement total est due essentiellement à l'investissement privé qui passe de 10,4% du PIB en 1999 à 12,6% en 2000.

La légère hausse de la consommation finale en pourcentage du PIB a entraîné la baisse du taux d'épargne intérieure brute qui passe de 2,4% à 2,1%.

En 2001, la demande intérieure représenterait 116,8% du PIB contre 114,4% en 2000. La hausse est portée essentiellement par la consommation privée¹ et l'investissement public qui passent respectivement de 87,1% et 3,3% du PIB en 2000 à 90,1% et 4,5% en 2001. Quant à la consommation publique, elle représente 10,0% du PIB en 2001 contre 10,8% en 2000 et traduit la persistance des difficultés financières de l'Etat. La hausse de l'investissement total devrait entraîner celle du taux d'investissement qui passe de 16,5% en 2000 à 16,7% avec la variation des stocks qui serait de 6,8 milliards de FCFA en 2001 contre 4,9 milliards en 2000. La consommation des ménages progresserait de 7,9% et représenterait 90,1% du PIB contre 87,1% en 2000. Cette hausse de la part de la consommation des ménages dans le PIB entraînerait une baisse de l'épargne intérieure brute.

En 2002, la demande intérieure devrait représenter 114,5% du PIB contre 116,8% en 2001. La consommation privée représenterait 90,5% du PIB en 2002 contre 90,1% en 2001 et la consommation publique passerait de 89,9 milliards de FCFA en 2001 à 87,7 milliards en 2002 tandis que l'investissement public se chiffrerait à 50,3 milliards en 2002 contre 41,0 milliards en 2001. La consommation et l'investissement publics représenteraient respectivement 9,1% et 5,2% du PIB en 2002 contre 10,0% et 4,5% du PIB en 2001. La progression de l'investissement public résulterait d'une amélioration de la situation financière de l'Etat. L'investissement total se chiffrerait cependant à 144,4 milliards de FCFA contre 150,3 milliards en 2001, en entraînant une baisse du taux d'investissement qui se fixerait à 15,0% contre 16,7% en 2001. La FBCF privée régresserait de 10,0% en 2002 et représenterait 9,6% du PIB contre 11,4% en 2001.

La baisse de la propension moyenne à consommer entraînerait une hausse de l'épargne intérieure brute qui passerait de -0,1% en 2001 à 0,5% en 2002.

¹ Ce résultat doit être relativisé eu égard au fait que l'équilibre ressources-emplois se solde sur la consommation privée.

1.1.3 - Prix et inflation

a- Année 2000

La baisse constatée dans l'évolution du niveau général des prix s'est poursuivie au cours du quatrième trimestre 2000 en rupture avec la hausse observée au cours du premier semestre. Ainsi l'indice harmonisé des prix à la consommation (ihpc) base 100 en 1996 s'établit à 106,0 à fin décembre 2000 et enregistre une baisse de 2,5% en glissement annuel par rapport à fin décembre 1999.

La moyenne de l'ihpc sur les douze mois de l'année se chiffre cependant à 108,3 contre 106,3 en 1999 soit une hausse de 1,9%. Les dix fonctions de l'indice ont évolué comme suit :

- **Produits alimentaires, boissons et tabac** : -3,3%.

Le groupe « **Produits alimentaires** » a baissé de 3,6% tandis que les deux autres groupes de fonctions, « **Boissons** » et « **Tabacs** » ont progressé respectivement de 0,3% et 10,7%. Au niveau du groupe « **Produits alimentaires** », les baisses vont de 1,7% pour le sous-groupe « **viande** » à 14,2% pour le sous-groupe « **huiles et graisses** ». Le sous-groupe « **légumes autres que pommes de terre et tubercules** » a régressé de 11,0% tandis que le sous-groupe « **pain et céréales** », a augmenté de 2,6%.

La hausse de 2,6% du poste « **pain et céréales** » dont le « **maïs en grains crus** ² » représente la variété la plus importante avec une pondération de 4,44% reflète les difficultés de la campagne 2000-2001 marquée par une pluviométrie mal répartie dans la région maritime et dans la région des plateaux. La baisse des prix des produits importés pris en compte à ce niveau traduirait cependant la persistance d'une atonie de la consommation des ménages affectée par le paiement irrégulier des salaires dans la fonction publique.

| | |
|--|--------|
| • Articles d'habillement et articles chaussants | -3,2% |
| • Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles | +2,0% |
| • Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison | -1,4% |
| • Santé | +2,7% |
| • Transports ³ | +23,1% |
| • Loisirs, spectacles et culture | +4,4% |
| • Enseignement | +2,5% |
| • Hôtels, cafés, restaurants | +6,8% |
| • Autres biens et services | -2,7% |

Le Togo satisfait donc à la norme communautaire de 3,0% maximum fixée pour les pays de l'UEMOA au titre de l'année 2000.

b- Année 2001

Le niveau général des prix s'est orienté à la hausse au cours du troisième trimestre 2001 en poursuivant la tendance observée au cours du deuxième trimestre. Ainsi, l'indice harmonisé des

² La moyenne du prix moyen sur 12 mois du maïs en grains crus est de 110,9 F/kg et enregistre une augmentation de 3,3% par rapport à 1999. Les prix moyens du pain de blé local artisanal et du pain de blé industriel en baguette sont respectivement de 527,5 F/kg et 574,4 F/kg en hausse respectivement de 14,5% et 4,3%.

³ Les coûts du taxi-auto en ville du transport en commun et du taxi-moto Zémidjan sont respectivement de 366,7 F, 1333,3 F et 250,0 F en hausse respectivement de 22,2%, 33,3 % et 34,8%. Les coûts du transport inter-urbain en minibus Lomé-Sokodé et Lomé-Kara s'établissent respectivement à 3.266,7 F et 3.766,7 F en augmentation respectivement de 18,8% et 17,7%.

prix à la consommation (ihpc) base 100 en 1996 s'établit à 112,2 à fin septembre 2001 et enregistre une hausse de 7,7% en glissement annuel par rapport à septembre 2000.

La moyenne de l'ihpc sur les neuf premiers mois de l'année se chiffre à 112,6 contre 109,4 en 2000 soit une hausse de 2,9%. Les dix fonctions de l'indice ont évolué comme suit :

- **Produits alimentaires, boissons et tabac** : +2,5%.

Le groupe « **Produits alimentaires** », avec une pondération de 36,05% a augmenté de 2,6% tandis que les deux autres groupes de fonctions, « **Boissons** » et « **Tabacs** » ont varié respectivement de -2,6% et +14,2% avec des pondérations respectives de 1,57 et 0,34. Au niveau du groupe « **Produits alimentaires** », les hausses vont de 2,9% pour le sous-groupe « **Huiles et graisses** » à 16,1% pour le sous-groupe « **Pommes de terre, manioc et autres tubercules** ». Les sous-groupes « **Viande** » et « **Poissons** » ont augmenté respectivement de 6,0% et 14,1% tandis que les sous-groupes « **Pain et céréales** », « **Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a.** » et « **Légumes autres que pommes de terre et tubercules** » ont régressé respectivement de 3,5%, 8,3% et 4,2%.

La baisse de 3,5% du poste « **Pain et céréales** » dont le « **Maïs en grains crus** » représente la variété la plus importante avec une pondération de 4,44% confirme les bons résultats de la production vivrière au titre de la campagne 2001-2002 marquée par une pluviométrie bien répartie dans la région maritime et dans la région des plateaux au cours du premier semestre 2001.

| | |
|--|--------|
| • Articles d'habillement et articles chaussants | -2,8% |
| • Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles | +1,4% |
| • Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison | +1,7% |
| • Santé | +7,0% |
| • Transports | +11,3% |
| • Loisirs, spectacles et culture | +15,4% |
| • Enseignement | +1,6% |
| • Hôtels, cafés, restaurants | +1,0% |
| • Autres biens et services | -2,1% |

La hausse enregistrée au niveau de la fonction « Santé⁴ » (+7,0%) demeure préoccupante compte tenu de son impact sur le bien-être social des populations.

⁴ Les prix du quinimax importé, de la pénicilline injectable importée et de l'alcool à 95° sur les neuf premiers mois de l'année 2001 sont respectivement de 3.229 FCFA, 384 FCFA et 1.752 FCFA en hausse de 79,5%, 23,5% et 2,8% par rapport à la même période de 2000. Les prix moyens de l'extraction d'une dent et de radiographie du poumon dans un hôpital public ont augmenté respectivement de 10,6% et 7,0%. Le prix moyen d'hospitalisation dans un hôpital public catégorie 2 a augmenté de 6,6% pendant la même période.

1.1.4- Pluviométrie

a- Année 2000

La pluviométrie moyenne enregistrée sur dix stations par la Direction de la Météorologie nationale est de 1.076,6 mm en 97,4 jours sur les 12 mois de l'année 2000 contre 1.431,5 mm et 115,7 jours en 1999. Les pluies ont donc été moins abondantes et mal réparties en 2000 avec un impact défavorable sur la production vivrière au titre de la campagne agricole 2000-2001.

Au cours du premier trimestre, la pluviométrie moyenne s'est chiffrée seulement à 35,9 mm en 3,6 jours contre respectivement 103,1 mm et 10,5 jours en 1999. La situation s'est améliorée au cours du deuxième trimestre où la pluviométrie moyenne a été de 357,8 mm en 32,5 jours contre 380,3 mm en 33,7 jours en 1999. Une nette dégradation de la situation apparaît au troisième trimestre avec 571,3 mm en 48,7 jours contre 752,9 mm et 54,0 jours en 1999. Au quatrième trimestre 2000, la pluviométrie moyenne est de 111,5 mm en 12,6 jours contre 195,2 mm en 17,5 jours en 1999.

Au titre des douze mois de 2000, la situation par station se présente comme suit :

- Lomé : 502,1 mm soit une variation de -43,5 %
- Tabligbo : 718,8 mm soit une variation de -46,4 %
- Atakpamé : 1068,8 mm soit une variation de -35,5 %
- Kouma-Konda : 1731,9 mm soit une variation de -21,3 %
- Sotouboua : 1309,8 mm soit une variation de -12,4 %
- Sokodé : 1165,4 mm soit une variation de -8,2 %
- Kara : 1203,0 mm soit une variation de +2,5 %
- Niamtougou : 1331,0 mm soit une variation de -19,4 %
- Mango : 907,5 mm soit une variation de -35,6 %
- Dapaong : 827,3 mm soit une variation de -32,6 %

b- Année 2001

La pluviométrie moyenne relevée sur dix stations au cours du troisième trimestre 2001 par la Direction de la Météorologie nationale est de 511,4 mm en 48,0 jours contre 571,3 mm et 48,7 jours au troisième trimestre 2000. La quantité de pluie est en baisse de 10,5% par rapport à 2000 et semble mal répartie. La situation par station se présente comme suit :

- Lomé : 93,0 mm soit une variation de +15,5 %
- Tabligbo : 169,0 mm soit une variation de -36,2 %
- Atakpamé : 545,0 mm soit une variation de -2,2 %
- Kouma-Konda : 349,9 mm soit une variation de -62,7%
- Sotouboua : 588,5 mm soit une variation de -10,8%
- Sokodé : 589,6 mm soit une variation de -15,1 %
- Kara : 832,4 mm soit une variation de +13,3%
- Niamtougou : 659,1 mm soit une variation de -18,7 %
- Mango : 514,0 mm soit une variation de +7,7%
- Dapaong : 773,7 mm soit une variation de +55,8 %

Sur les neuf premiers mois de l'année 2001, la quantité moyenne de pluie est de 939,6 mm en 85,1 jours contre respectivement 965,1 mm et 84,8 jours au titre des neuf premiers mois de l'année 2000.

1.2- Finances publiques

1.2.1- Année 2000

Le TOFE provisoire à fin décembre 2000⁵ présente les évolutions suivantes par rapport à fin décembre 1999.

- Une baisse de 14,2% des recettes totales et dons
- Un recul de 1,5% des dépenses et prêts nets
- Une détérioration de 4,0 milliards de FCFA du solde global base caisse.

a- Recettes et dons

Au terme de l'année 2000, les recettes courantes en baisse de 7,6% par rapport à 1999 se sont chiffrées à 116,9 milliards de FCFA. Ce recul est lié à la contraction de 7,8% des recettes fiscales et de 6,5% des recettes non fiscales qui s'établissent respectivement à 103,9 milliards de FCFA et 13,0 milliards de FCFA à fin décembre 2000. Dans la catégorie des recettes fiscales, les plus importantes baisses sont imputables aux « *autres impôts* », aux « *impôts sur le commerce extérieur* » et aux « *impôts sur les revenus et bénéfiques* » qui se contractent respectivement de 13,6%, 10,5% et 9,8% en s'établissant respectivement à 1,9 milliards de FCFA, 23,9 milliards de FCFA et 26,6 milliards de FCFA à fin 2000 en liaison avec la morosité de l'activité économique.

Le niveau des dons baisse de 70,9% et s'établit à 4,3 milliards de FCFA à fin décembre 2000 contre 14,8 milliards de FCFA un an plus tôt. L'absence de dons budgétaires et la forte régression des dons en capital chiffrés à 4,3 milliards de FCFA contre 12,5 milliards de FCFA en 1999 expliquent cette évolution.

b- Dépenses

Les dépenses courantes augmentent de 1,3% et s'établissent à 143,2 milliards de FCFA. Les « *salaires et traitements* » connaissent un léger repli de 0,9% tandis que, les dépenses relatives aux « *bourses et stages* », aux « *dépenses courantes hors budget* » et aux « *matières et fournitures* » croissent respectivement de 94,7%, 41,7% et 23,3% en s'établissant respectivement à 3,7 milliards de FCFA, 13,6 milliards de FCFA et 18,0 milliards de FCFA à fin décembre 2000.

Les « *intérêts de la dette publique* » et les « *dépenses en capital* » baissent respectivement de 2,0% et 2,4% en s'inscrivant respectivement à 19,6 milliards de FCFA et 28,3 milliards de FCFA.

c- Soldes et financement

Le solde courant se dégrade de 11,5 milliards de FCFA pour s'établir à -26,3 milliards de FCFA à fin 2000.

Le solde global base ordonnancement dons inclus passe de -29,4 milliards en 1999 à -47,0 milliards de FCFA en 2000.

La variation des arriérés s'élève à 34,7 milliards à fin décembre 2000 contre 21,0 milliards à la même période de 1999. Cette importante accumulation dénote la persistance des difficultés de trésorerie de l'Etat et se répartit en arriérés de paiements intérieurs pour 20,9 milliards de FCFA en 2000 contre 6,7 milliards de FCFA en 1999 tandis que les arriérés sur intérêts extérieurs

⁵ Situation cumulée de janvier à décembre 2000.

connaissent une réduction de 0,8 milliard de FCFA en s'établissant à fin décembre 2000 à 13,8 milliards de FCFA.

Le solde global base caisse dons inclus passe de -8,4 milliards de FCFA à -12,4 milliards de FCFA entre décembre 1999 et décembre 2000.

1.2.2- Année 2001

Le TOFE provisoire à fin juin 2001 présente les évolutions suivantes par rapport à fin juin 2000 :

- Une augmentation de 35,7% des recettes totales et dons
- Une augmentation de 4,3% des dépenses et prêts nets
- Une détérioration du solde global base caisse de 15,0 milliards de FCFA.

a- Recettes et dons

Les recettes courantes s'établissent à 75,0 milliards de FCFA à fin juin 2001 contre 52,3 milliards de FCFA à fin juin 2000. Les recettes fiscales passent de 48,1 milliards de FCFA à fin juin 2000 à 62,7 milliards de FCFA à fin juin 2001, progression essentiellement portée par les impôts sur les revenus et bénéfiques qui s'établissent à 21,6 milliards de FCFA à fin juin 2001 contre 13,4 milliards de FCFA à fin juin 2000. Cette évolution s'explique par les opérations de compensation de créances et de dettes croisées entre l'Etat et les entreprises publiques.

La TVA progresse de 4,1 milliards et se chiffre à 20,1 milliards de FCFA à fin juin 2001.

Les impôts sur le commerce extérieur se chiffrent à 13,4 milliards de FCFA contre 10,9 milliards de FCFA à fin juin 2000 tandis que les recettes non fiscales s'établissent à 12,3 milliards de FCFA contre 4,2 milliards de FCFA à fin juin 2000.

Les dons baissent de 2,4 milliards de FCFA et s'établissent à 1,9 milliards de FCFA à fin juin 2001.

Les recettes et dons passent ainsi de 56,6 milliards de FCFA à fin juin 2000 à 76,8 milliards de FCFA à fin juin 2001.

b- Dépenses et prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets passent de 65,8 milliards de FCFA à fin juin 2000 à 68,6 milliards de FCFA à fin juin 2001 à cause notamment des dépenses courantes qui progressent de 32,6% en s'établissant à 69,1 milliards de FCFA. Les salaires et traitements sont de 27,7 milliards de FCFA contre 24,6 milliards à fin juin 2000⁶. Les dépenses de matières et fournitures s'établissent à 6,9 milliards de FCFA en augmentation de 7,8% par rapport à fin juin 2000. Les intérêts dus sur la dette publique sont de 8,9 milliards de FCFA dont 8,2 milliards de FCFA au titre des intérêts sur la dette extérieure.

Les dépenses en capital s'élèvent à 9,6 milliards de FCFA à fin juin 2001 contre 11,3 milliards de FCFA en 2000.

⁶ Les données de 2001 ont été établies sur une base plus exhaustive que 2000.

c- Soldes et financement

Le solde global base ordonnancement est de 8,2 milliards de FCFA contre -9,2 milliards à fin juin 2000, et l'excédent du solde global base caisse passe de 12,1 milliards de FCFA à fin juin 2000 à un déficit de 2,9 milliards de FCFA à fin juin 2001. Cette situation s'explique par la variation des arriérés de paiements qui passe d'une accumulation nette de 21,3 milliards de FCFA à fin juin 2000, à une réduction nette de 11,2 milliards de FCFA un an plus tard.

1.3- Balance des paiements

1.3.1- Balance des paiements 2000

L'année 2000 est caractérisée par :

- 1) Une faible mobilisation des ressources extérieures tant au titre des transferts que des capitaux en raison des retards dans la reprise intégrale de la coopération internationale.
- 2) Une mauvaise pluviométrie au titre de la campagne agricole 2000 / 2001 qui a entraîné une chute des productions vivrières et des produits de rente respectivement de 11,7% et 17,5%
- 3) Et d'importantes accumulations d'arriérés de paiements aussi bien extérieurs qu'intérieurs de 26,0 milliards de FCFA.

La balance des paiements en dépit de cet environnement difficile a néanmoins dégagé **un solde excédentaire de 36,2 milliards de FCFA** en 2000 en amélioration de 14,8 milliards de FCFA par rapport à 1999.

Le déficit de la **balance courante** en 2000 s'est aggravé de 12,4 milliards de FCFA passant de 78,3 milliards de FCFA à fin décembre 1999 à 90,7 milliards de FCFA à fin décembre 2000. Cette situation traduit l'aggravation de 31,1 milliards de FCFA du déficit commercial qui se chiffre à 91,4 milliards de FCFA à fin décembre 2000 contre 60,3 milliards de FCFA à fin décembre 1999.

Les **Exportations** de café, de cacao et de coton fibre s'élèvent respectivement à 9,4 milliards de FCFA, 3,8 milliards de FCFA et 47,3 milliards de FCFA à fin décembre 2000 en diminution respectivement de 40,1%, 22,4% et 6,5% par rapport à fin décembre 1999. Les exportations de phosphates sont de 35,2 milliards de FCFA en baisse de 12,2% par rapport à 1999.

Le déficit de la **balance des services** a diminué de 5,2 milliards de FCFA passant de 38,3 milliards à fin décembre 1999 à 33,0 milliards de FCFA à fin décembre 2000 et le déficit de la **balance des revenus** a diminué de -5,9 milliards de FCFA passant de 23,7 milliards de FCFA à fin décembre 1999 à 17,7 milliards de FCFA à fin décembre 2000. De même, les **transferts courants** ont fléchi de 7,5 milliards de FCFA par rapport à 1999 et s'établissent à 51,4 milliards de FCFA à fin décembre 2000.

Le solde courant négatif de la balance des paiements rapporté au PIB courant s'établit à 10,5% en aggravation de 1,6 points par rapport à 1999. Le ratio balance courante hors dons/PIB passe de -12,5% en 1999 à -13,3% en 2000.

Le compte de **capital et d'opérations financières** ressort excédentaire de 125,2 milliards de FCFA à fin décembre 2000 en hausse de 29,5 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 1999. Cette évolution résulte d'une progression de 5,5 milliards de FCFA des investissements directs qui passent de 17,7 milliards de FCFA en 1999 à 23,2 milliards de FCFA en 2000 et d'une augmentation de 2,2 milliards de FCFA des tirages qui passent de 18,8 milliards de FCFA à fin

décembre 1999 à 21,0 milliards de FCFA à fin décembre 2000. Les amortissements passent de 33,1 milliards de FCFA à fin décembre 1999 à 31,8 milliards de FCFA à fin décembre 2000. Les capitaux publics se soldent par des sorties nettes de 10,8 milliards de FCFA. Le pays a accumulé 26,0 milliards d'arriérés de paiements en liaison avec les difficultés de trésorerie de l'Etat.

Le solde excédentaire de 36,3 milliards de FCFA dégagé en 2000 se traduit par une consolidation du même montant des réserves de la Banque Centrale.

1.3.2- Balance des paiements 2001

La balance des paiements pour l'année 2001 pourrait dégager un solde positif de 0,1 milliard de FCFA contre 36,3 milliards de FCFA en 2000.

Le déficit de la balance des **paiements courants** à fin décembre 2001 pourrait se dégrader de 34,0 milliards de FCFA passant de 90,6 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 124,6 milliards de FCFA. Cette évolution s'expliquerait par une détérioration de 19,4 milliards de FCFA du déficit commercial, une aggravation de 7,3 milliards de FCFA du déficit de la balance des services et une légère aggravation de 1,8 milliards de FCFA du déficit de la balance des revenus. *Le solde courant négatif de la balance des paiements rapporté au PIB courant s'établirait à 13,8% à fin décembre 2001 contre 10,5% un an plus tôt. Le ratio de la balance courante hors dons sur PIB courant passerait de -13,3% à fin décembre 2000 à -15,7% à fin décembre 2001.*

Les **Exportations** de café, de cacao, et de coton fibre seraient respectivement de 8,2 milliards de FCFA, 4,2 milliards de FCFA et 39,7 milliards de FCFA à fin décembre 2001 en variation respectivement de -12,8%, +10,5% et -16,0% par rapport à fin décembre 2000. Les exportations de phosphates seraient de 38,9 milliards de FCFA en augmentation de 10,5%.

Le déficit de la **balance des services** passerait de 33,0 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 40,3 milliards de FCFA à fin décembre 2001 tout comme le déficit de la balance des revenus qui passerait de 17,7 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 19,5 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Les transferts courants régresseraient de 5,5 milliards de FCFA par rapport à 2000 et s'établiraient à 45,9 milliards de FCFA à fin décembre 2001.

Le compte de **capital et d'opérations financières** ressortirait excédentaire de 124,7 milliards de FCFA à fin décembre 2001 en légère baisse de 0,5 milliard de FCFA par rapport à fin décembre 2000. Cette évolution résulterait d'une progression de 6,7 milliards de FCFA des tirages sur emprunts publics qui passeraient de 21,0 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 27,7 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Les amortissements de la dette extérieure publique passeraient de 31,8 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 34,3 milliards de FCFA à fin décembre 2001. Les capitaux publics se solderaient par des sorties nettes de 6,6 milliards de FCFA.

Le solde excédentaire de 0,1 milliard de FCFA escompté pour la balance des paiements en 2001 se traduirait par une consolidation du même montant des réserves de la Banque Centrale.

1.3.3- Balance des paiements 2002

La balance des paiements pour l'année 2002 dégagerait **un solde excédentaire de 18,3 milliards de FCFA** contre 0,1 milliard de FCFA en 2001 sous l'hypothèse centrale du rétablissement des relations de coopération avec l'ensemble de la communauté financière internationale.

Le déficit de la balance des **paiements courants** à fin décembre 2002 pourrait s'améliorer de 16,1 milliards de FCFA passant de 124,6 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 108,5 milliards de FCFA. Cette évolution s'expliquerait par une amélioration de 8,4 milliards de FCFA du déficit commercial, une amélioration de 2,7 milliards de FCFA du déficit de la balance des services et une légère aggravation de 1,8 milliards de FCFA du déficit de la balance des revenus. *Le solde courant négatif de la balance des paiements rapporté au PIB courant s'établirait à 11,3% à fin décembre 2002 contre 13,8% un an plus tôt. Le ratio de la balance courante hors dons sur PIB courant passerait de -15,7% à fin décembre 2001 à -13,4% à fin décembre 2002.*

Les **Exportations** de café, de cacao, et de coton fibre seraient respectivement de 10,1 milliards de FCFA, 6,1 milliards de FCFA et 54,0 milliards de FCFA à fin décembre 2002 en progression respectivement de 23,2%, 45,2% et 36,0% par rapport à fin décembre 2001. Les exportations de phosphates seraient de 46,5 milliards de FCFA en augmentation de 19,5%.

Le déficit de la **balance des services** passerait de 40,3 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 37,6 milliards de FCFA à fin décembre 2002 tout comme le déficit de la balance des revenus qui passerait de 19,5 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 21,2 milliards de FCFA à fin décembre 2002. Les transferts courants progresseraient de 6,7 milliards de FCFA par rapport à 2001 et s'établiraient à 52,6 milliards de FCFA à fin décembre 2002.

Le compte de **capital et d'opérations financières** ressortirait excédentaire de 126,8 milliards de FCFA à fin décembre 2002 en hausse de 2,1 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2001. Cette évolution résulterait d'une progression de 29,7 milliards de FCFA des tirages sur emprunts publics qui passeraient de 27,7 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 57,4 milliards de FCFA à fin décembre 2002. Les amortissements de la dette publique passeraient de 34,3 milliards de FCFA à fin décembre 2001 à 31,4 milliards de FCFA à fin décembre 2002. Les capitaux publics se solderaient par des entrées nettes de 26,0 milliards de FCFA.

Le solde excédentaire de 18,3 milliards de FCFA escompté pour la balance des paiements en 2002 se traduirait par une consolidation du même montant des réserves de la Banque Centrale.

1.4- Situation monétaire

1.4.1- Année 2000

La situation monétaire à fin décembre 2000 comparée à celle de la même période de l'année 1999 est marquée par :

- Une nette amélioration des avoirs extérieurs nets,
- Une légère augmentation du crédit intérieur,
- Une amélioration de la position nette du Gouvernement,
- Une augmentation de la masse monétaire.

a- Avoirs extérieurs nets

A fin décembre 2000, les avoirs extérieurs nets se sont considérablement améliorés et se situent à 45,8 milliards de FCFA contre 15,2 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette situation provient essentiellement d'un retournement de la position des avoirs extérieurs nets des banques de dépôts qui, d'une situation débitrice de 2,6 milliards de FCFA à fin décembre 1999, passent à une situation créditrice de 11,6 milliards de FCFA un an plus tard.

Les avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale en situation créditrice tout au long de l'année 2000 ont atteint 34,2 milliards de FCFA, soit une progression de 91,1% à fin décembre 2000.

b- Crédit intérieur

Le crédit intérieur au 31 décembre 2000 s'établit à 206,6 milliards de FCFA en légère hausse de 0,2% par rapport à fin décembre 1999. Cette variation résulte uniquement d'une amélioration de la position nette du Gouvernement.

- Crédits à l'économie

Les crédits à l'économie à fin décembre 2000 sont de 148,1 milliards de FCFA en légère hausse de 0,5% par rapport au niveau atteint un an plus tôt. Ce niveau des crédits à l'économie s'explique en partie par la morosité des activités économiques en 2000.

Au 31 décembre 2000, les crédits en souffrance sont chiffrés à 26,6 milliards de FCFA soit une augmentation préoccupante de 49,6% par rapport à leur niveau un an plus tôt.

- Position nette du gouvernement

A fin décembre 2000, la position nette du Gouvernement s'est améliorée de 0,8% par rapport à fin décembre 1999 en passant de 58,9 milliards de FCFA à 58,4 milliards de FCFA.

c- Masse monétaire

La masse monétaire à fin décembre 2000 par rapport au 31 décembre 1999 a progressé de 15,1% et se chiffre à 246,6 milliards de FCFA en liaison avec la forte augmentation des avoirs extérieurs nets. Cette progression se traduit par des augmentations au niveau des billets et pièces et des dépôts en banque. Les dépôts en CCP ont baissé de 6,7%.

A fin décembre 2000, la circulation fiduciaire (billets et pièces) se chiffre à 96,1 milliards de FCFA contre 79,8 milliards de FCFA un an plus tôt soit une hausse de 20,4%.

Les dépôts en banques à fin décembre 2000 ont enregistré une hausse de 12,7% par rapport à fin décembre 1999 imputable tant aux dépôts des organismes publics qu'aux dépôts des particuliers et entreprises (poste « Autres » de « dépôts en banques »).

Les dépôts des organismes publics se sont élevés à 10,2 milliards de FCFA à la fin de l'année 2000 en hausse de 9,7% par rapport à fin décembre 1999.

Les dépôts des particuliers et entreprises (poste « Autres » de « dépôts en banques ») ont atteint 138,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2000 contre 123,1 milliards de FCFA un an plus tôt soit une progression de 12,8%.

1.5.2- Année 2001

Par rapport à fin décembre 2000, la situation monétaire à fin juin 2001 est caractérisée par :

- une baisse de 3,3 milliards de FCFA des avoirs extérieurs nets.
- Une baisse de 6,9 milliards de FCFA du crédit intérieur.
- Une hausse de 6,5 milliards de FCFA de la masse monétaire.

A fin juin 2001, les avoirs extérieurs nets enregistrent une baisse de 3,3 milliards de FCFA et s'établissent à 42,5 milliards de FCFA contre 45,8 milliards de FCFA à fin décembre 2000. Cette évolution traduit la dégradation de 2,5 milliards de FCFA des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale qui passent de 34,2 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 31,7 milliards de FCFA à fin juin 2001. Les avoirs extérieurs nets des banques de dépôts chiffrés à 10,8 milliards de FCFA à fin juin 2001 ont enregistré une légère dégradation de 0,8 milliard par rapport à fin décembre 2000.

Le crédit intérieur régresse de 6,9 milliards de FCFA passant de 206,6 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 199,7 milliards de FCFA à fin juin 2001 sous l'effet conjugué d'une amélioration de 3,1 milliards de FCFA de la Position Nette du Gouvernement (PNG) qui passe de 58,4 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 55,3 milliards de FCFA à fin juin 2001, et d'une baisse de 3,8 milliards de FCFA des crédits à l'économie qui passent de 148,1 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 144,3 milliards de FCFA à fin juin 2001. L'évolution du crédit intérieur semble refléter la morosité des activités au niveau des secteurs secondaire et tertiaire.

La masse monétaire progresse légèrement de 6,5 milliards de FCFA, passant de 246,6 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 253,1 milliards de FCFA à fin juin 2001 en dépit de la baisse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. La circulation fiduciaire passe de 96,1 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 93,6 milliards de FCA à fin juin 2001. Les dépôts en banques passent de 149,1 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 158,0 milliards de FCFA à fin mars 2001 sous l'effet de l'augmentation de 1,8 milliards de FCFA des dépôts des organismes publics et de 7,1 milliards de FCFA des dépôts des particuliers et entreprises privées, (poste « autres ») qui passent de 138,9 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 146,0 milliards de FCFA à fin juin 2001.

1.5- Dette publique

1.5.1- Année 2000

Au 31 décembre 2000, l'encours de la dette publique se chiffre à 1.246,5 milliards de FCFA dont 959,5 milliards de FCFA de dette extérieure et 287,0 milliards de FCFA de dette intérieure contre 1.106,8 milliards de FCFA à la même période de l'année 1999 soit une progression de 12,6%.

a- Dette extérieure

L'encours de la dette extérieure à fin décembre 2000 est évalué à 959,5 milliards de FCFA contre 862,9 milliards un an plus tôt en augmentation de 11,2%.

L'encours de la dette multilatérale est de 606,3 milliards de FCFA en progression de 12,7% par rapport à la situation au 31 décembre 1999. Il représente 48,6% de l'encours total de la dette publique. Les tirages ont atteint 9,9 milliards de FCFA contre 18,2 milliards de FCFA en 1999. Les engagements nouveaux au 31 décembre 2000 se chiffrent à 3,8 milliards de FCFA en hausse de 100% par rapport à fin décembre 1999.

Le montant du principal payé et le montant des intérêts acquittés s'élèvent respectivement à 5,4 milliards de FCFA et 3,3 milliards de FCFA contre 5,5 milliards de FCFA et 3,5 milliards de FCFA un an plus tôt.

Les arriérés du principal et les arriérés des intérêts se chiffrent au 31 décembre 2000 respectivement à 9,5 milliards de FCFA et 3,6 milliards de FCFA contre 4,3 milliards de FCFA et 2,1 milliards de FCFA en 1999.

L'encours de la dette bilatérale se chiffre à 352,9 milliards de FCFA à fin décembre 2000 contre 324,7 milliards de FCFA douze mois plus tôt en augmentation de 8,7%.

Le montant des arriérés du principal et des arriérés des intérêts passe respectivement de 15,4 milliards de FCFA et 13,0 milliards de FCFA à fin décembre 1999 à 20,0 milliards de FCFA et 12,4 milliards de FCFA douze mois plus tard.

La dette éligible au Club de Paris se chiffre à 254,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2000, en hausse de 3,8% par rapport au niveau de fin décembre 1999. Les arriérés du principal et les arriérés des intérêts se sont établis respectivement à 17,2 milliards de FCFA et 12,0 milliards en 2000 contre 13,6 milliards de FCFA et 12,6 milliards de FCFA en 1999.

Le niveau de la dette privée éligible au Club de Londres est de 100 millions de FCFA environ depuis 1997 après l'opération de rachat de cette dette.

b- Dette intérieure

A fin décembre 2000, la dette intérieure totale s'élève à 287,0 milliards de FCFA contre 257,8 milliards de FCFA à fin décembre 1999 soit une hausse de 11,3%.

1.5.2- Année 2001

La dette publique totale (intérieure et extérieure) s'élève à 1.263,5 milliards de FCFA à fin juin 2001 contre 1.246,5 milliards de FCFA à fin décembre 2000.

a- Dette extérieure

L'encours de la dette extérieure totale a progressé de 20,2 milliards de FCFA passant de 959,5 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 979,5 milliards à fin juin 2001.

L'encours de la dette multilatérale s'établit à 630,5 milliards de FCFA à fin juin 2001 contre 606,3 milliards de FCFA à fin décembre 2000. Des arriérés de paiements ont été accumulés sur le principal et les intérêts avec des montants respectifs de 4,3 milliards et 1,9 milliards de FCFA. Le total remboursé est de 7,8 milliards de FCFA dont 6,0 milliards de FCFA au titre du principal et 1,8 milliards de FCFA au titre des intérêts. Les tirages s'élèvent à 5,1 milliards de FCFA et les engagements sont nuls. L'augmentation de 24,2 milliards de FCFA enregistrée au niveau de l'encours de la dette multilatérale est beaucoup plus imputable à la variation du taux de change des monnaies de libellés qu'aux tirages.

L'encours de la dette bilatérale passe de 352,9 milliards de FCFA à fin décembre 2000 à 348,9 milliards de FCFA à fin juin 2001. Le montant des arriérés de paiements s'élève à 16,7 milliards de FCFA dont 10,9 milliards de FCFA au titre du principal et 5,8 milliards au titre des intérêts. Il n'y a eu de remboursement ni au titre du principal ni au titre des intérêts. Les tirages sont de 0,7 milliard de FCFA contre 0,5 milliard de FCFA à fin décembre 2000.

L'encours de la dette éligible au club de Paris est de 257,1 milliards de FCFA à fin juin 2001 contre 254,5 milliards de FCFA à fin décembre 2000. Des arriérés de paiements ont été accumulés sur le principal et les intérêts avec des montants respectifs de 9,2 milliards de FCFA et 5,5 milliards de FCFA

L'encours de la dette envers les créanciers du club de Londres est de 100 millions environ de FCFA et demeure inchangé depuis décembre 1997.

b- Dette intérieure

Le montant total de la dette intérieure se chiffre à 284,0 milliards de FCFA à fin juin 2001 contre 287,0 milliards à fin décembre 2000 en baisse de 3,0 milliards de FCFA.

II- ANALYSE DES CRITERES DU PACTE DE CONVERGENCE, DE STABILITE, DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE

Le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA comporte huit (08) critères répartis en critères de premier rang et en critères de deuxième rang.

Les critères de premier rang

- Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (critère-clé) : il devrait être supérieur ou égal à zéro en 2002.
- Taux d'inflation annuel moyen : il devrait être maintenu à 3% au maximum par an.
- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal : il ne devrait pas excéder 70% en 2002.
- Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs : non-accumulation d'arriérés sur la gestion de la période courante.

Les critères de deuxième rang

- Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : il ne devrait pas excéder 35% en 2002.
- Ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales : il devrait atteindre au moins 20% en 2002.
- Ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal : il ne devrait pas excéder 5% en 2002.
- Taux de pression fiscale : il devrait être supérieur ou égal à 17% en 2002.

2.1- Critères de premier rang

2.1.1- Solde budgétaire de base en % du PIB⁷

C'est le critère clé et son non-respect est susceptible de déclencher le mécanisme des sanctions prévues par le pacte sauf si le pays défaillant peut faire valoir des circonstances exceptionnelles dont l'appréciation relève du Conseil des Ministres.

Le solde budgétaire de base s'établit à -3,4% en 2000 contre -1,9% en 1999 et 0,1% retenu dans le programme de convergence actualisé. La détérioration du critère-clé est la conséquence directe de la baisse des recettes budgétaires dont la part relative dans le PIB est passée de 14,4% en 1999 à 13,5% en 2000. Les dépenses courantes sont demeurées quasiment inchangées, passant de 16,1% du PIB en 1999 à 16,6% en 2000. Les dépenses de personnel sont restées inchangées à 6,6% du PIB tant en 2000 qu'en 1999. La part des dépenses en capital financées sur ressources internes a cependant légèrement progressé, passant de 0,2% du PIB en 1999 à 0,4% du PIB en 2000.

⁷ Recettes totales hors dons – Dépenses courantes – Dépenses d'investissement financées sur ressources internes.

Sur la base du budget de l'Etat 2001 en cours d'exécution, le solde budgétaire de base devrait s'améliorer et s'établir à -1,9% sous l'effet d'une légère augmentation du taux de pression fiscale faisant passer les recettes budgétaires à 13,9% du PIB. Les dépenses courantes devraient encore baisser et représenter 15,4% du PIB tandis que la part des investissements financés sur ressources internes demeurerait inchangée à 0,4% du PIB. La part des dépenses de personnel devrait baisser et s'établir à 6,3% du PIB.

Le profil du critère-clé est très défavorablement influencé par l'insuffisance des recettes budgétaires. L'effort d'ajustement reste jusqu'à présent essentiellement porté sur la réduction des dépenses courantes qui pourraient bientôt atteindre des niveaux si faibles que le fonctionnement minimal des structures administratives s'en trouverait compromis.

2.1.2- Taux d'inflation annuel moyen

Le taux d'inflation annuel moyen est passé de -0,1% en 1999 à 1,9% en 2000. Les prix ont évolué à la hausse en 2000 à cause du relèvement des prix des transports.

Pour l'an 2001, le taux d'inflation attendu pourrait être de 3,9% eu égard à la flambée des prix des produits pétroliers et aux incertitudes liées au bon déroulement de la campagne agricole à cause de la baisse de la pluviométrie au troisième trimestre 2001.

2.1.3- Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal

Le taux d'endettement du pays est de 144,3% en 2000 contre 126,1% en 1999 et devrait s'établir à 140,2% en 2001. La légère baisse constatée en 2001 serait imputable à la réduction de l'encours de la dette intérieure dans le cadre des opérations de compensation de créances et de dettes croisées entre le Gouvernement et les entreprises publiques.

2.1.4- Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs

Les difficultés de trésorerie croissantes que connaît le Togo ont contribué à l'accumulation d'arriérés de paiements de 60,7 milliards de FCFA en 2000 contre 39,9 milliards de FCFA en 1999. Sur la base du TOFE provisoire à fin juin 2001, le Gouvernement aurait procédé à des réductions d'arriérés estimés à 11,2 milliards de FCFA au titre du premier semestre 2001.

2.2- Critères de deuxième rang

2.2.1- Masse Salariale sur recettes fiscales

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales est passé de 51,2% en 1999 à 54,9% en 2000 et, sur la base du budget 2001, s'établit à 52,0% à fin décembre 2001. La détérioration intervenue en 2000 s'explique essentiellement par la baisse des recettes fiscales tandis que l'amélioration attendue en 2001 résulterait du blocage de l'effet financier des avancements ainsi que du gel des recrutements dans l'administration. Les prévisions du programme de convergence pour ce ratio étaient de 47,9% en 2000 et 46,6% en 2001 contre une estimation de 50,6% en 1999.

2.2.2- Le ratio "investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales"

Sur la base des réalisations, le ratio a atteint 3,1% en 2000 et devrait atteindre sur la base des prévisions budgétaires 3,2% en 2001. L'amélioration constatée ou programmée du ratio sur

les deux années est liée à la croissance de 60,0% et 9,3% enregistrée par les dépenses en capital sur financement interne respectivement en 2000 et 2001.

Le programme de convergence avait retenu 2,9% pour 2000 et 4,7% pour 2001 contre une estimation de 1,8% en 1999.

2.2.3- Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur le PIB nominal

Les prévisions du programme de convergence étaient de 13,7% pour 2000 et 12,2% pour 2002 contre 12,2% en 1999. Au terme de l'année 2000, le ratio s'est fixé à 13,3% et devrait atteindre 15,7% à fin 2001, en détérioration de 2,4 points à cause du déficit chronique de la balance des biens et services et du poids du service de la dette.

2.2.4- Le taux de pression fiscale

Dans la foulée de la baisse du niveau de l'activité en 2000, le taux de pression fiscale s'établit à 12,0% contre 12,8% en 1999 et devrait atteindre 12,2% en 2001. Le taux de pression fiscale retenu dans le programme de convergence actualisé est de 12,8% pour 2000 et 2001. La part des contributions directes dans le PIB est passée de 3,1% en 1999 à 3,0% en 2000 et devrait remonter à 3,1% en 2001. La part des contributions indirectes dans le PIB baisse également et passe de 9,2% du PIB en 1999 à 8,7% en 2000 et s'établirait à 8,9% en 2001.

Toute amélioration substantielle du taux de pression fiscale passe par une croissance soutenue du PIB en général et dans les secteurs secondaire et tertiaire en particulier qui supportent l'essentiel de la charge fiscale et par une amélioration des procédures de gestion budgétaire.

B- OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE (2002-2004)

Les contraintes du Togo pour le respect des normes liées aux critères retenus dans le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité se présentent comme suit :

- la faiblesse du taux de pression fiscale qui contribue au non-respect des ratios relatifs à la masse salariale et aux investissements financés sur ressources internes et fragilise le niveau de réalisation du critère-clé ;
- le niveau très important de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure ;
- le caractère peu diversifié des exportations et le niveau quasiment incompressible de certaines catégories d'importations qui résultent en un déficit chronique de la balance commerciale ;
- l'instabilité et la faiblesse de l'offre des produits vivriers locaux qui peuvent contrarier le maintien du taux d'inflation dans les normes communautaires.

Au cours des trois prochaines années, le Gouvernement prendra donc les mesures nécessaires en vue d'assurer le respect des critères de convergence. Ces mesures porteront sur les points ci-avant énumérés. Le cadre macro-économique à moyen terme (2002-2004) tient compte des contraintes supplémentaires liées à la convergence.

Le taux de croissance du PIB réel passerait de 3,2% en 2001 à 5,1% en 2002 puis à 5,6% en 2003 et s'établirait à 5,7% en 2004, progression essentiellement portée par le secteur

secondaire dont le taux de croissance est de 9,8% en 2002, 9,1% en 2003 et 9,3% en 2004 sous l'impulsion des industries extractives, des cimenteries et des unités sidérurgiques.

La demande intérieure en pourcentage du PIB serait en moyenne de 114,1 sur la période 2002-2004. La propension moyenne à consommer passerait de 99,5% en 2002 à 98,1% en 2004 tandis que le ratio investissements/PIB devrait passer de 15,0% en 2002 à 15,4% en 2004.

L'indice du déflateur du PIB augmenterait de 1,8% en 2002 puis de 1,5% en 2003 et 2004.

La politique budgétaire serait orientée vers le respect des critères du pacte de convergence. Ainsi, les recettes totales et dons en pourcentage du PIB passeraient de 15,7% en 2001 à 16,0% en 2002, 16,4% en 2003 puis 16,9% en 2004. La part des dépenses totales et prêts nets serait respectivement de 19,3%, 18,3% et 17,4% en 2002, 2003 et 2004 contre 19,9% du PIB en 2001. Les dépenses courantes seraient maîtrisées, leur part relative passant de 15,4% en 2001 à 14,1 en 2002, 13,3% en 2003 et 12,7% en 2004. Les dépenses d'investissement en pourcentage du PIB seraient de 5,2% en 2002 puis passeraient à 5,0% en 2003 et 4,7% en 2004 contre 3,3% en 2001.

Le solde global base caisse des opérations financières de l'Etat serait de -0,5% du PIB en 2004 contre -10,3% en 2001.

Le solde de la balance des paiements courants hors dons officiels passerait de -15,7% du PIB en 2001 à -11,9% en 2004 en passant par -13,4% en 2002 et -13,0% en 2003.

Cependant, les mesures identifiées par les Autorités pour le respect des critères de convergence sont d'ordre structurel et ne produiront pleinement leurs effets qu'à moyen et à long terme.

La politique monétaire sera définie dans le cadre communautaire de l'UMOA comme par le passé. Elle visera à préserver la valeur externe de notre monnaie commune et à contenir l'inflation tout en mettant les ressources nécessaires à la disposition des secteurs productifs.

Les avoirs extérieurs nets passeraient de 42,5 milliards de FCFA à fin 2001 à 60,7 milliards FCFA à fin 2002, à 62,4 milliards FCFA en 2003 et à 83,7 milliards FCFA à fin 2004 eu égard aux bons résultats attendus du solde global de la balance des paiements.

Les crédits à l'économie progresseraient suffisamment en vue de mettre les ressources nécessaires à la disposition des secteurs productifs. La position nette du Gouvernement évoluerait conformément à la décision prise par le Conseil des Ministres de l'UMOA de mettre fin au financement des déficits publics par la Banque Centrale.

La politique d'endettement extérieur du Togo demeurera très prudente comme par le passé. Les emprunts à forte composante de concessionnalité, comme les crédits de l'IDA, seront donc privilégiés.

I- CRITERES DE PREMIER RANG

1.1- Solde budgétaire de base en % du PIB

Le solde budgétaire de base passerait de -1,9% du PIB en 2001 à -0,2% en 2002, 1,0% en 2003 et 2,2% en 2004. Ce résultat serait obtenu grâce à une compression drastique des dépenses

courantes dont la part dans le PIB passerait de 15,4% en 2001 à 12,7% en 2004 en passant par 14,1% en 2002 et 13,3% en 2003.

1.2- Taux d'inflation annuel moyen

Le critère du taux d'inflation annuel moyen vise à minimiser les écarts d'inflation entre les pays membres en vue d'éviter le désalignement des taux de change réel au sein de l'Union monétaire tout en tenant compte de l'inflation de l'économie mondiale et du rattachement du FCFA à l'Euro.

Ainsi la surveillance multilatérale vise à repérer la source de l'inflation qui peut être une inflation par la demande à la suite d'un excès d'offre de monnaie ou l'inflation par l'offre en cas d'insuffisance de l'offre des biens et services, notamment des produits alimentaires.

L'analyse de l'évolution du niveau général des prix au Togo notamment en 1998 et 1999 permet de constater que l'économie togolaise ne connaît aucune de ces deux situations. La faiblesse de l'inflation au Togo peut s'expliquer par la faiblesse de la consommation des ménages consécutive notamment au paiement irrégulier des salaires dans la fonction publique en 1999 face à une progression significative de l'offre des produits vivriers locaux qui ont bénéficié de conditions climatiques favorables.

La situation actuelle de l'économie togolaise n'est pas soutenable sur une longue période. Une baisse de la production vivrière consécutive aux aléas climatiques face à une augmentation de la demande suite à une résolution de la crise politique pourrait faire redémarrer l'inflation. Pour prévenir cette situation et permettre au Togo de maintenir un taux d'inflation inférieur ou égal à 3% d'ici l'an 2004, l'offre de produits industriels et agricoles vivriers doit être dynamisée. Il sera tout aussi important de maintenir la fiscalité indirecte à son niveau actuel et de lever toutes les entraves à la circulation des produits vivriers.

1.3- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal

Pour atteindre un ratio inférieur ou égal à 70% en l'an 2004, le Gouvernement prendra les dispositions suivantes :

- mettre en place un programme d'allégement de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE ;
- définir une stratégie de la dette intégrée aux objectifs quantitatifs des programmes économiques et financiers à venir ;
- mobiliser les ressources résultant de l'allégement de la dette pour accroître la part des dépenses dans les secteurs sociaux ;
- accélérer l'apurement de la dette intérieure par la mobilisation des ressources internes et externes avant la fin de l'année 2001.

Situation du Togo par rapport à l'initiative PPTE

Selon les résultats de l'atelier sur la formulation d'une stratégie nationale de la dette togolaise qui s'est tenu du 26 juillet au 04 août 1999 à Lomé, le Togo se trouve dans la première phase de l'Initiative. Il a obtenu une réduction de 67% de sa dette en termes de flux au Club de Paris en 1995 selon les conditions de Naples avec une période de consolidation s'étendant jusqu'en juin 1998.

Par ailleurs, le Togo a racheté sa dette commerciale en 1997 avec une décote de 87,5%. En cas de conclusion d'un accord sur un programme financier avec le F.M.I. avant la fin du premier semestre 2002, le point de décision pourrait être fixé à décembre 2002 et le point d'exécution en décembre 2003.

Selon l'initiative PPTE/Cologne, le Togo pourrait bénéficier d'un allègement de sa dette dans les conditions suivantes :

- Tous les emprunts contractés avant le 1^{er} janvier 1983 (Club de Paris 6 et 7) bénéficieront d'une réduction du flux à 90% au cours de la première phase qui dure théoriquement trois ans et débouche sur le point d'exécution où le pays peut bénéficier d'une réduction de 90% du stock.
- Les emprunts ayant bénéficié des conditions de Toronto feront l'objet d'un traitement complémentaire de 33% à 90%.
- Les emprunts ayant bénéficié des termes de Londres feront l'objet d'un traitement complémentaire de 50% à 90%.
- Les emprunts ayant bénéficié des termes de Naples subiront également un traitement complémentaire de 67% à 90%.
- Les dettes de type APD dues aux créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris doivent être annulées tandis que la dette non-APD recevra un traitement comparable à celui obtenu du Club de Paris.
- Pour les créanciers du Club de Londres, la dette résiduelle suite à l'opération de rachat fera l'objet d'une seconde offre de rachat au même taux de 12,5% de sa valeur faciale et financée à 100% par un don de l'IDA.
- Pour la dette multilatérale, il est indispensable que le Togo obtienne une réduction substantielle car le profil de l'encours de la dette extérieure du Togo donne une part prédominante à la dette multilatérale par rapport à la dette bilatérale, soit plus de 60% depuis le début des années 90.

La mise en œuvre de l'Initiative dépend de l'exécution fructueuse du programme intérimaire renforcé 2001 qui devait déboucher sur la conclusion d'un nouveau programme avec le F.M.I. avant la fin de l'année 2002.

Pour ce qui concerne la dette intérieure, l'un des scénarios retenus repose sur la reprise totale de la coopération entre le Togo et la communauté financière internationale. Ce scénario est basé sur la création d'un fonds pour l'apurement de la dette intérieure, fonds alimenté par les dons des bailleurs de fonds, notamment l'UE, et qui servira à rembourser la dette commerciale et la dette financière du secteur privé. La concrétisation de ce scénario dépend de la résolution durable de la crise socio-politique que traverse le pays.

Pour ce qui concerne la dette envers la Caisse Nationale de Sécurité Sociale dont le montant s'élève à 77,7 milliards de FCFA au 28 février 2001, un accord de réaménagement a été signé le 1^{er} juin 2001 entre l'Etat et ladite Société. Au terme de cet accord, le montant consolidé de 66,8 milliards sera remboursé sur une période de douze ans dont deux ans de différé au taux d'intérêt de 6% par an à partir du 1^{er} janvier 2002. Le solde non consolidé, soit 10,9 milliards de FCFA, sera réglé de la manière suivante :

- 10,4 milliards représentant des arriérés de cotisations sociales seront versés par l'Etat
- les 500 millions restant seront affectés à l'acquisition d'une partie des actifs immobiliers de la Société Immobilière du Togo (SITO) liquidée.

1.4- Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs

L'apurement total des arriérés de la dette publique à l'horizon 2002 implique que l'Etat dégage des ressources financières considérables en plus des efforts à fournir pour honorer le service de la dette. Ceci semble raisonnablement impossible compte tenu des difficultés actuelles des finances publiques.

Ce critère sera respecté avec le soutien de la Communauté financière internationale à travers l'annulation d'une partie de la dette extérieure prévue par l'initiative PPTE et la mise en place d'un fonds destiné à l'apurement de la dette intérieure. Le surcroît de recettes fiscales attendu de la mise en œuvre des mesures d'augmentation du taux de pression fiscales pourrait également être mis à contribution.

Le programme d'allègement de la dette doit assurer le traitement des arriérés extérieurs accumulés en 2000 et 2001, de manière à favoriser le règlement partiel des arriérés intérieurs par les ressources budgétaires. La poursuite de l'opération de compensation des créances et des dettes croisées entre le Gouvernement et les entreprises publiques pourrait contribuer à faire baisser l'encours de la dette intérieure en attendant la mise en œuvre d'une solution globale.

II- CRITERES DE DEUXIEME RANG

2.1- Masse Salariale sur recettes fiscales

Le respect de la norme de 35% en 2004 nécessite une forte progression des recettes fiscales par l'amélioration de la pression fiscale, tout en maintenant une légère progression de 3,0% par an de la masse salariale. Sous ces conditions, le ratio passerait de 52,0% en 2001 à 46,9% en 2002, à 43,0% en 2003 et à 39,3% en 2004.

2.2- Le ratio "investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales"

Sur la base du scénario de référence et compte tenu des difficultés de l'Etat au niveau des finances publiques, la norme de 20,0% en 2004 ne pourrait être respectée. Une forte progression des recettes fiscales est indispensable pour vite faire converger le ratio. Le ratio passerait de 3,2% en 2001 à 6,0% en 2002, 2003 et 2004.

2.3 – Le ratio "déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal"

□ Rappel de la composition du ratio

Le solde des paiements courants hors dons comprend les agrégats suivants : les exportations et les importations FOB, les services et les revenus nets. Il s'agit de la balance commerciale, de la balance des services et de la balance des revenus.

En dehors des actions sur les importations qui peuvent donner des résultats à court terme, encore que les importations ne sauraient être ramenées au-dessous d'un seuil incompressible, toutes les autres propositions sont d'ordre structurel.

En vue de permettre au Togo de respecter la norme de 5% fixée dans le cadre du dispositif de surveillance multilatérale de l'UEMOA, le Gouvernement prendra les mesures suivantes :

- **Mesures visant à accroître les exportations**
 - Finalisation du programme de restructuration et de privatisation des entreprises publiques en vue d'une augmentation de la production et donc des exportations. C'est le cas particulier de l'OTP dont la production est en baisse depuis 1996. A cet effet, la conquête de nouveaux marchés s'avère indispensable ;
 - Redynamisation du secteur privé pour une reprise des activités des sociétés d'exportation de produits agricoles ;
 - Services de conseils aux producteurs et exportateurs de produits de rente ;
 - Diversification des produits d'exportation (nouvelles explorations minières et pétrolières, recherches agronomiques, ...) ;
 - Relance des activités en zone franche.

- **Mesures visant à une maîtrise de l'accroissement des importations**
 - Promotion de la production locale ;
 - Poursuite et même accentuation de la tendance baissière des importations de produits alimentaires ;
 - Maîtrise des importations exceptionnelles de certaines catégories de biens d'équipement.

- **Mesures visant à réduire le déficit de la balance des services**
 - Accélération du processus de privatisation des structures hôtelières en vue de la promotion du tourisme ;
 - Accélération du processus de restructuration du Port Autonome de Lomé (PAL) pour soutenir sa compétitivité dans la sous-région ;
 - Réhabilitation des infrastructures routières et ferroviaires en appui au PAL.

- **Mesures visant à réduire le déficit de la balance des revenus**
 - Intéressement des nationaux aux prises de participation dans les programmes de privatisation en cours afin d'éviter une dégradation des flux de revenus actuellement au profit des non-résidents ;
 - Mise en place des dispositions nécessaires pour bénéficier des négociations en cours pour la réduction de la dette en faveur des PPTE.

Ces mesures sont d'ordre structurel et leurs effets à court terme sont limités. La norme communautaire de 5,0% ne pourrait être respectée à l'horizon 2004 sur la base du scénario de référence retenu. Le ratio devrait passer de 15,7% en 2001 à 13,4% en 2002, à 13,0% en 2003 et 11,9% en 2004.

2.4- Le taux de pression fiscale

L'amélioration rapide du taux de pression fiscale constitue la clé de voûte de la réussite du programme de convergence du Togo car le niveau des recettes fiscales conditionne la réalisation de la majorité des critères de convergence, y compris le critère-clé. L'amélioration du taux de pression fiscale dépend de la croissance économique qui est elle-même liée aux investissements et à la restauration d'un climat de sérénité et de confiance parmi les opérateurs économiques. Sur la base du scénario tendanciel retenu, le taux de pression fiscale passerait de 12,2% en 2001 à 14,3% en 2004 en passant par 13,0% dès 2002 et 13,6% en 2003.

Le Gouvernement prendra des mesures au niveau des régies financières pour favoriser le relèvement de ce taux.

2.4.1- Au niveau de la Direction Générale des Impôts

□ La revue des textes en vue d'une meilleure taxation des activités agricoles

Le secteur primaire représente environ 40% du PIB. Or à ce jour, le secteur n'est toujours pas suffisamment fiscalisé. La taxation sera axée dans un premier temps sur les cultures de rente dont les exportations ont bénéficié depuis janvier 1994 des effets positifs du changement de parité entre le FCFA et le franc français. La loi de finance gestion 2000 a déjà introduit certaines mesures pour organiser le recouvrement dans le secteur par rapport aux textes actuels. Les résultats devaient être appréciés à la fin de l'année 2000 et les innovations à apporter en tiendraient compte pour les années 2001 et 2002.

□ L'élargissement de l'assiette fiscale

Comme par le passé, la Direction Générale des Impôts continuera sa politique de recherche de la matière imposable en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale. L'accent sera mis sur le contrôle fiscal en vue de permettre la dénonciation d'un grand nombre de faux forfaitaires.

□ La limitation des exonérations

Le comité de suivi des apurements, des compensations et des exonérations mis en place depuis janvier 2000 permettra un meilleur suivi des demandes d'exonération et autres.

□ L'amélioration du recouvrement de la TVA

La TVA étant un impôt indirect à la charge du consommateur final, la mise en place d'un système de recouvrement plus efficace couplé avec une politique de relance de la consommation, permettra d'améliorer le niveau des recettes de l'Etat. A cet effet, un nouvel imprimé de paiement de la TVA est conçu pour permettre l'établissement du fichier des assujettis pour un meilleur suivi de ladite taxe. Un contrôle régulier des contribuables se fera et concernera surtout ceux qui ne disposent pas de comptabilité complète et régulière mais facturent la TVA.

□ L'achèvement de l'informatisation des centres des impôts

Il permettra un meilleur suivi des contribuables dans les centres des impôts. Les relances se feront en temps réel et les recouvrements seront mieux suivis. L'évaluation des effets ex-ante de toutes ces mesures en termes de recettes supplémentaires n'est pas aisée. La fiscalisation du secteur agricole en particulier nécessite un important travail de sensibilisation sur le terrain.

2.4.2- Au niveau de la Direction Générale des Douanes

- Réduction du montant des importations non taxées ;
- Renforcement de l'équipe d'octroi et de suivi des exonérations ;
- Renforcement du contrôle a posteriori des importations ;
- Redynamisation du Bureau des Enquêtes douanières et du Contentieux ;
- Renforcement de la surveillance du Territoire douanier ;
- Sensibilisation des postes frontières et des brigades à la surveillance du territoire ;
- Redynamisation de l'Inspection Générale des Services ;
- Extension du système douanier informatisé aux grands bureaux frontières ;
- Gestion informatique des manifestes et des Régimes Economiques ;
- Collaboration étroite avec COTECNA dans le cadre du contrôle pré-embarquement des marchandises ;

- Construction de magasins au niveau des bureaux frontières en vue d'améliorer les écors.

L'ensemble de ces mesures aidera à améliorer le fonctionnement de l'Administration, à maîtriser les exonérations, à lutter contre la fraude, la contrebande et la corruption, et à mieux cerner la liquidation et à accélérer le dédouanement. Leur application rigoureuse entraînera une augmentation des recettes de manière sensible mais difficile à quantifier à ce stade.

La mise en œuvre réussie de ce train de mesures fiscales passe par la résolution de la crise politique qui perdure dans le pays, résolution qui pourrait stimuler la demande intérieure à travers la consommation et l'investissement grâce à la reprise intégrale de la coopération avec la communauté financière internationale.

Compte tenu des bouleversements attendus de la mise en vigueur du TEC (progression significative de la part des importations d'origine communautaire, réarmement important au niveau de certains produits sensibles, détournement de trafic, ...), la Direction Générale des Impôts prend progressivement une part prépondérante dans les recettes fiscales.

III- STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le Gouvernement a créé par décret un Comité chargé des stratégies de réduction de la pauvreté comprenant un certain nombre de Ministres, des représentants de la société civile et les bailleurs de fonds. Le Comité est chargé de :

- définir les grandes orientations du programme de réduction de la pauvreté ;
- superviser la préparation du document de stratégie de lutte contre la pauvreté ;
- coordonner la mise en œuvre de cette stratégie.

Le Comité a créé une unité de coordination et un groupe technique. Le séminaire méthodologique national de lancement du processus d'élaboration du document stratégique de réduction de la pauvreté s'est tenu à Lomé du 10 au 12 octobre 2001 et a regroupé les représentants de l'administration, la société civile, les chefs traditionnels, l'Assemblée Nationale et les bailleurs de fonds.

Sur la base des informations disponibles, le diagnostic de la pauvreté présenté lors du séminaire méthodologique révèle que :

- Au niveau national, les seuils d'extrême pauvreté sont passés de 25.699 FCFA en 1989 à 46.695 FCFA en 1999, tandis que les seuils de pauvreté sont passés de 35.636 FCFA à 64.749 FCFA sur la même période.
- Au niveau des agglomérations urbaines,
 - à Lomé, les seuils d'extrême pauvreté et les seuils de pauvreté sont respectivement passés de 33.564 FCFA et 55.932 FCFA en 1989 à 66.344 FCFA et 110.557 FCFA respectivement en 1999 ;
 - à Kara, le seuil d'extrême pauvreté est passé de 17.760 FCFA à 29.142 FCFA entre 1989 et 1999, tandis que le seuil de pauvreté est passé de 29.592 FCFA à 48.557 FCFA sur la même période.
- Au niveau des zones rurales,
 - dans la région maritime, le seuil d'extrême pauvreté est de 51.456 FCFA en 1999 contre 28.320 FCFA en 1989, tandis que le seuil de pauvreté s'établit à 64.320 FCFA contre 35.400 FCFA sur la même période ;

- dans la région des plateaux, le seuil d'extrême pauvreté et le seuil de pauvreté sont respectivement de 36.637 FCFA et 45.801 FCFA en 1999, contre respectivement 21.012 FCFA et 26.268 FCFA en 1989.

D'une manière générale, la pauvreté a très sensiblement progressé un peu partout dans le pays en dix ans.

Le séminaire méthodologique a retenu un calendrier pour l'élaboration du DSRP final qui devrait être achevé dans un délai de dix huit mois à partir du mois d'octobre 2001. Toutefois, il a été convenu qu'un DSRP intérimaire soit élaboré avant la fin de l'année 2001 afin de servir de base pour la négociation d'un programme sous la FRPC au cours de l'année 2002.

C- MESURES SPECIFIQUES RELATIVES A L'ANNEE 2001

Poursuivant les efforts d'assainissement des finances publiques et dans le souci de renouer les relations avec les Institutions Financières Internationales suspendues depuis juillet 1998, le Gouvernement a conclu en avril 2001 un Programme Intérimaire Renforcé (PIR) avec le Fonds Monétaire International couvrant la période allant d'avril à septembre 2001. Ce programme a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en juillet 2001 par une mission conjointe FMI-Banque Mondiale qui a exprimé sa satisfaction globalement sur l'exécution des mesures du programme tout en invitant les Autorités à poursuivre les efforts engagés. Les principales mesures de ce programme se présentent comme suit :

- Assainissement des finances publiques par l'arrêt des pratiques d'avances directes de trésorerie des entreprises publiques à l'Etat et une gestion rigoureuse et transparente des dépenses totales de l'Etat
- Augmentation du taux des droits d'accises sur le tabac, les boissons alcoolisées et les produits cosmétiques
- Adoption d'un plan de trésorerie comme instrument d'amélioration de la gestion des dépenses et des recettes de l'Etat et mise en place d'un Comité de trésorerie responsable de l'élaboration et du suivi du plan de trésorerie
- Privatisation des banques (BTD, UTB, BTCI) et de l'Office Togolais des Phosphates (OTP)
- Réactivation du Comité de réflexion sur la stratégie de privatisation de la filière coton.

Selon le PIR, les recettes de l'Etat pourraient augmenter de 9,1% en 2001 et se situer à 125,8 milliards de FCFA, soit 14,4% du PIB. Les dépenses totales devraient progresser de 3,6% et s'établir à 173,1 milliards de FCFA, soit 18,6% du PIB, le gel des recrutements et de l'effet financier des avancements étant maintenu.

Le programme intérimaire renforcé devait faire l'objet d'une évaluation complète en octobre 2001 qui devrait déboucher sur la mise en place d'un programme triennal financé par les ressources de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) avant la fin de l'année 2001.

Cependant, le report sine die des élections législatives pour des raisons techniques et financières risque de retarder la reprise de la coopération avec l'Union Européenne et de compromettre la négociation d'un programme sous la FRPC qui a besoin des financements de l'ensemble de la communauté financière internationale.

Conclusion

Les efforts à faire par le Togo en vue du respect des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité demeurent importants et les contraintes sont nombreuses. Le Gouvernement s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires pour concrétiser l'engagement politique pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'UEMOA à travers l'adoption du pacte.